

K'Hutte, une colocation de personnes cérébro-lésées, dans un habitat participatif et écologique

mai 2020

[Estelle Camus](#)

Partager sur les réseaux

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [L'essentiel](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)

-
- [Moyens](#)

Type d'action

- Bénévolat
- Habitat / logement
- Lutte contre l'isolement
- Partenariats / transversalité
- Personnes handicapées
- Pratiques professionnelles
- Soutien à domicile

Département

Bas-Rhin (67)

Sur le vif

« Mon arrivée à K'Hutte m'a sauvé la vie. Je ne squatte plus chez des potes. J'ai ma chambre, mon indépendance, je participe à la vie de la colocation, à celle de l'immeuble. Au GEM, j'ai rencontré mon amie et j'envisage de retravailler en ESAT. Je suis prêt à partir dans une nouvelle vie ». Alain, ex chauffeur routier victime d'un AVC, colocataire de K'Hutte depuis 2015

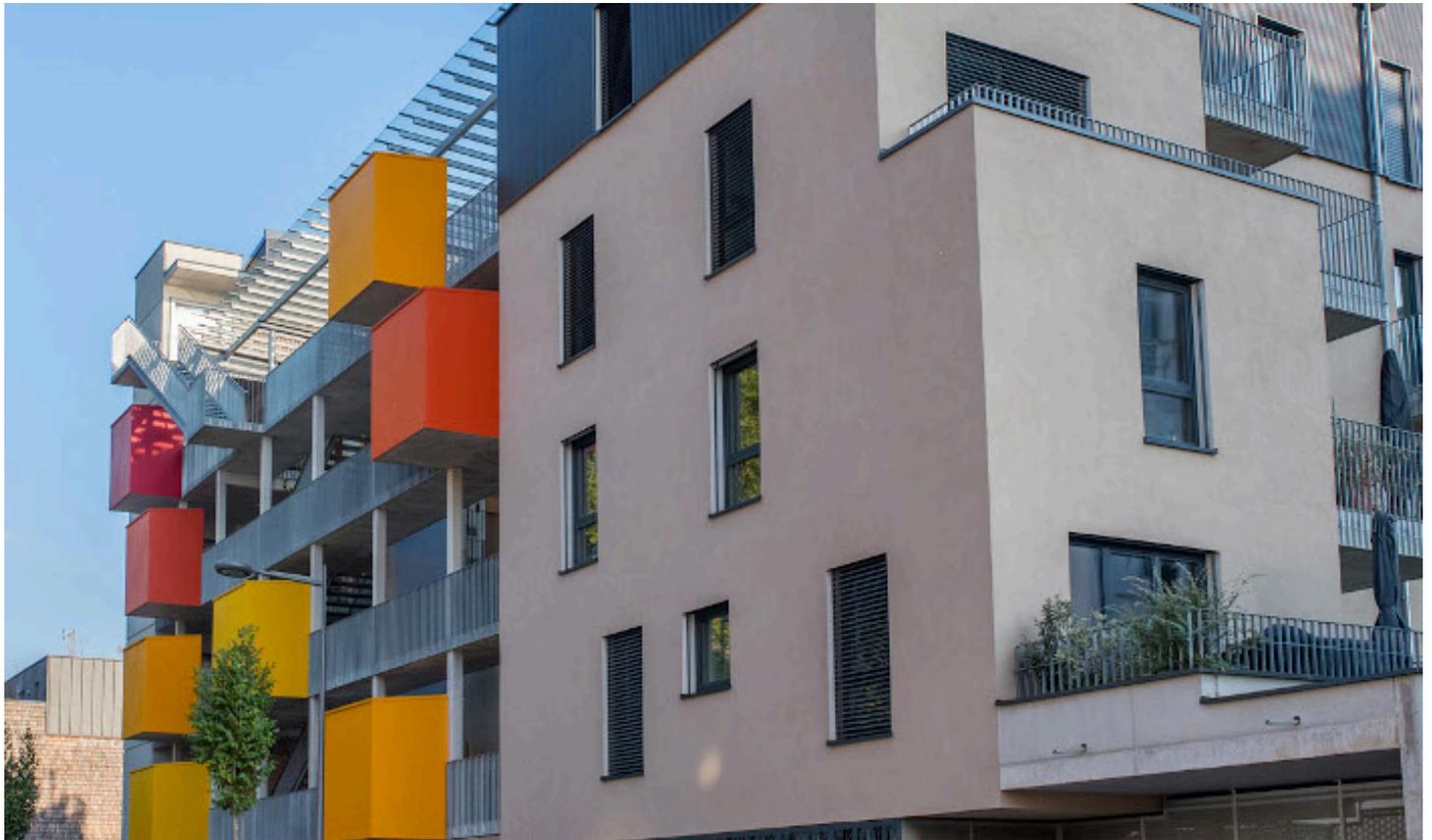
Porteur(s) de l'action

Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) d'Alsace et l'association Familles Solidaires.

Objectif(s) et bref descriptif

A Strasbourg, un immeuble construit dans le cadre d'un projet participatif, auto géré par ses habitants, accueillent une colocation de cinq personnes cérébro-lésées. Cette réalisation a été

financée par de l'investissement solidaire, porté par les familles des personnes handicapées. Ces dernières bénéficient d'une aide permanente en journée pour les soutenir dans leur vie quotidienne, grâce à la mise en commun de leur PCH ainsi que d'un suivi par Le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) Alsace, qui coordonne le dispositif. Cette vie partagée, dans un environnement bienveillant, favorise la prise d'autonomie, l'entre-aide et la participation sociale des colocataires.



L'essentiel

Date de création : Septembre 2015

Population concernée : Adultes en situation de handicap à la suite de lésions cérébrales acquises (Traumatisme crânien, AVC, tumeurs cérébrales, infections méningées),

Caractéristiques : bénéficiaire d'une orientation en Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et d'heures d'aide humaine au titre de la PCH.

Zone d'implantation : L'éco-quartier de Cronembourg, en périphérie de Strasbourg, qui compte 400 logements et 1200 habitants. Il est relié au centre-ville par une ligne de tram et est bordé par plusieurs rues commerçantes. Le quartier compte de nombreux équipements et services (lieux de cultes, EHPAD, centre socio-culturel, voiture en autopartage...).

Configuration de l'habitat : Deux appartements situés dans un immeuble de 23 logements, conçu et géré sur le modèle d'habitat participatif et répondant aux normes PMR :

- Un appartement de type 5 partagé en rez-de-chaussée, comprenant quatre chambres individuelles et des espaces communs.
- Un appartement de type 2 au premier étage.

L'immeuble comporte également des espaces partagés par l'ensemble des habitants : toit terrasse aménagé, buanderie, local vélo, atelier de bricolage...).

Partenaires : L'AFTC Alsace, Familles Solidaires, SLCL (solidarité logement cérébro-lésés), l'ARASC (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), l'Agence régionale de santé (arS) Grand Est, le Département du Bas Rhin, la SERS (Société d'équipement et d'aménagement de la région de Strasbourg).

Programmes, AAP, AMI : Programme « Un projet Habitat Inclusif par Département », Agence régional de santé (arS) Grand-Est, 2017.

Spécificités : Une colocation implantée dans un habitat participatif, dont la promotion immobilière a été autogérée par les habitants.

Un financement de l'investissement réalisé par un fonds d'investissement solidaire, la foncière Familles Solidaires.

Une intermédiation locative assurée par des familles bénévoles.

L'intervention au sein de la colocation d'un service d'aide à domicile, financé par la mise en commun des heures d'aide humaine attribuée à chaque colocataire au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Cette action a été identifiée dans le cadre d'un [appel à contribution diffusé en mars 2019, en partenariat avec la CNSA.](#)

Origine(s)

Créée en 1991, l'AFTC Alsace rassemble des proches de personnes traumatisées crâniennes ou cérébro-lésées, ainsi que des personnes victimes de ces pathologies, bénéficiaires des structures gérées par l'association : un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), un Service d'Accueil de Jour (SAJ) et deux Groupes d'entraide mutuelle (GEM), dont elle assure le parrainage.

De plus, dès 2010, l'association développe des « habitats accompagnés et inclusifs » (HAI), pour répondre aux attentes des personnes cérébro-lésées et de leurs familles et offrir une alternative à la prise en charge en institution. Les premiers projets, des appartements regroupés puis des « maisons » partagées sont ainsi réalisés sur la commune d'Illkirch, d'abord en partenariat avec un assureur et un groupement de santé (Covéa, UGECAM) puis avec un bailleur social local, Habitat de l'III. L'AFTC est soutenue dans sa démarche par l'association Alter-Insertion, précurseur de ce type de dispositif en Gironde (Maison des Quatre), qui assure notamment dans un premier temps l'intermédiation et la gestion locative. Cette collaboration prend fin en 2014 et plusieurs familles, dont les proches étaient locataires au sein des habitats partagés, constituent une association, Solidarité Logement Cérébro-lésés (SLCL), pour reprendre les missions d'Alter-Insertion. Par ailleurs, malgré l'engagement d'Habitat de l'III aux côtés de l'AFTC Alsace, le partenariat avec un bailleur montre des limites, notamment financière pour l'AFTC qui doit assurer une subvention d'équilibre conséquentes et le coût de la vacance locative.

Une autre voie est alors explorée, dans le cadre de la construction de l'éco-quartier Cronembourg, dans un faubourg de Strasbourg. Porté par la Société d'Équipement et d'Aménagement de la

Région de Strasbourg (SERS), le projet d'aménagement, sur le terrain de l'ancienne brasserie Kronenbourg, s'étend sur 3,7 hectares. Il prévoit la construction de 18 immeubles et 450 logements mixant logement privé et logement social, ainsi que 400m² de services de proximité, le tout dans un environnement préservé (labels écologiques, mobilité douce, bâtiment basse consommation - BBC, chauffage collectif par géothermie...). Dans ce programme, deux parcelles sont notamment réservées à de l'habitat participatif, une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer afin de participer à la conception, la construction et la gestion ultérieure de leurs logements. Pour une de ces parcelles, un groupe de 17 futurs propriétaires /investisseurs se constitue en société coopérative et huit familles proches de l'AFTC Alsace décide de s'engager avec eux dans l'aventure de l'immeuble K'Hutte. Elles se regroupent en 2012, pour créer un fonds d'investissement solidaire de 180 000 euros, qui devient la foncière Familles Solidaires, chargée de collecter auprès de citoyens ou d'entreprises, de l'épargne solidaire au profit de la construction de logements accompagnés. 440 000 euros sont ainsi réunis autour du projet d'habitat partagé de K'Hutte.

Familles Solidaires se porte acquéreur d'un premier lot pour y implanter un appartement partagé, puis, avec le soutien des autres propriétaires membres de la coopérative, d'un second lot, encore disponible à la fin du projet, qui permettra de disposer d'un T2. Tout au long du chantier, les besoins des personnes cérébro-lésées sont pris en compte (matériaux adaptés, aménagements anticipés...). Les propriétaires apprennent à se connaître, des liens de solidarité se créent, favorisant l'intégration des futurs locataires cérébro-lésés à la vie de l'immeuble. Un fonctionnement participatif de la copropriété se met également en place, sans syndic mais avec des réunions régulières, des activités communes, un site intranet qui associe les personnes en situation de handicap et leurs familles. A l'issue des travaux, SLCL devient locataire des deux appartements financés par Familles Solidaires qu'elle sous-loue aux personnes cérébro-lésées. De son côté, l'AFTC Alsace organise l'accompagnement des habitants. Un appel d'offre est lancé pour choisir le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui interviendra comme prestataire au sein de K'Hutte et les premiers habitants emménagent en juin 2015.

Description détaillée

Une colocation intégrée à un habitat participatif

Avec ses coursives extérieures, son bardage bois et ses cubes de béton colorés qui abritent les box de rangements de chaque logement, l'immeuble K'hutte affiche son originalité architecturale. Construit en bordure de l'éco-quartier Cronenbourg, face au square de l'église Saint-Florent, il regroupe sur cinq niveaux, 23 appartements tous différents, d'une superficie allant de 15 à 150 m². Dans l'esprit coopératif qui a prévalu à sa conception, K'Hutte dispose également de plusieurs espaces partagés entre ses habitants : un local de bricolage et des espaces vélo sécurisés en rez-de-chaussée ; au dernier niveau, une vaste terrasse de 200 m² aménagée partiellement en jardin et accueillant une ruche. Cet espace est bordé d'un côté par une buanderie/séchoir et de l'autre par une salle commune équipée d'une cuisine. L'ensemble de l'immeuble répond aux principes de développement durable : accessibilité (normes PMR), respect de l'environnement (matériaux écologiques et bâtiment basse consommation), énergie renouvelable avec le réseau de chauffage collectif par géothermie qui alimente l'ensemble du quartier... L'aménagement électrique a

également été conçu pour anticiper une mise en commun de l'abonnement internet ou l'installation d'un système de téléalarme. Dans ce quartier où quasiment aucune voiture ne circule et où un parking collectif a été implanté en sous-sol pour l'ensemble des habitants, l'immeuble dispose de deux places de stationnement à sa porte et est situé en proximité de la station de tramway et d'une station de voiture en autopartage (Citiz).

Les deux appartements gérés par SLCL font partie d'un dispositif plus large, celui des « habitats accompagnés et inclusifs » (HAI), porté par l'AFTC Alsace, qui se compose de six maisons ou appartements partagés pour une trentaine d'habitants, ainsi que d'appartements en secteur diffus, pour des personnes plus autonomes. Situés au rez-de-chaussée le plus grand se compose de quatre chambres indépendantes de 13m² chacune, qui constituent les espaces privatifs de chaque colocataire, qu'ils ont meublés et décorés à leur goût. Une vaste pièce à vivre réunit une cuisine entièrement équipée, un espace séjour et un espace salon ouvert sur un petit jardin exceptionnellement clôturé, pour contenir les déplacements des colocataires. Deux salles de bains adaptées (une pour les femmes, l'autre pour les hommes) sont également partagées entre les habitants. A cela s'ajoute un cellier et une pièce réservée aux professionnels qui interviennent dans le logement. Le second appartement, situé au premier étage, est composé de deux pièces, d'une cuisine équipée et d'une salle de bain adaptée. Il est occupé par un seul locataire, plus autonome mais qui bénéficie de l'accompagnement et de la vie collective de l'appartement partagé. Comme tous les autres habitants de K'Hutte, ceux de l'habitat partagé ont également l'usage des espaces collectifs de l'immeuble.

Des adultes fragilisés par une lésion cérébrale

Trois hommes et deux femmes habitent aujourd'hui au sein des deux appartements de K'Hutte. Agés d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années, ces cinq habitants, comme l'ensemble des habitants du dispositif HAI, souffrent de troubles sensoriels, physiques, cognitifs, occasionnés par les conséquences d'une lésion cérébrale, soit acquise parfois jeune (AVC, tumeur, ...), soit traumatique (traumatisme crâniens accidentels), soit évolutive (Sclérose en Plaques, Korsakov). Ils ont tous connus de longues périodes d'hospitalisation et de réadaptation, puis pour certains, une orientation vers un établissement médico-social lorsque le retour dans la famille n'était pas possible. Pour devenir colocataires au sein d'un HAI, il est demandé une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) vers un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et de bénéficier d'heures d'aide humaine dans le cadre d'une PCH pour les quelles le Département du Bas-Rhin a autorisé la mutualisation des financements. Les colocataires fréquentent à leur arrivée dans l'Habitat, l'Accueil de Jour de l'AFTC Alsace et sont encouragés à adhérer à un Groupe d'entraide Mutuelle (GEM). A K'Hutte, les colocataires doivent de plus être suffisamment autonomes pour pouvoir rester la nuit sans surveillance. Les situations des uns et des autres sont cependant très différentes. Une des colocataires de K'Hutte nécessite un accompagnement soutenu alors que d'autres sont plus autonomes à l'exemple de, Nicolas, le locataire du T2, qui travaille en ESAT.

L'intégration à K'Hutte se fait dans le cadre d'une procédure commune à l'ensemble du dispositif HAI. L'AFTC Alsace reçoit des candidatures de tout le Grand Est, qui lui sont adressées soit par les familles elles-mêmes, soit par les professionnels de la santé ou du médico-social. Elles sont généralement justifiées par l'impossibilité d'un maintien à domicile (rupture familiale, épuisement de l'aidant, inadéquation du logement...). Un dossier très complet (médical, administratif, ressources...) est communiqué au référent de l'HAI et au SAMSAH. Chaque demandeur est reçu en entretien, puis une commission d'attribution émet un avis pour chaque demande. Elle est composée de professionnels du SAMSAH, dont le médecin coordinateur, de la direction de l'AFTC Alsace, du référent HAI, du Président de SLCL, de représentants des familles adhérentes et de l'ARASC, le SAAD qui intervient au sein de cet Habitat. En cas de décision défavorable, la commission s'efforce de conseiller aux personnes d'autres solutions plus adaptées à leur situation.

Avant son entrée dans le logement, le locataire s'engage auprès des différents intervenants. Si l'adhésion à l'AFTC Alsace n'est pas obligatoire, en revanche le locataire doit adhérer à SLCL, qui établit un bail de sous location et assure l'intermédiation locative. Un budget est établi : le coût mensuel comportant le loyer, la caution, les charges, la participation aux frais de nourriture, les frais liés aux différents abonnements (téléphone, internet...), ainsi que les frais de gestion (assurance, frais bancaires, ...), fait l'objet d'un accord entre SLCL et le locataire. Ainsi, pour un colocataire du T5, le loyer mensuel s'élève à 390,00 euros, avant versement de l'allocation personnalisée au logement (APL) et à 450,00 euros pour celui du T2 qui ne perçoit pas les APL. Le premier participera à hauteur de 170,00 aux frais de nourriture, alors que pour le second ils ne seront que de 90,00 pour seulement le repas du soir. Chaque habitant signe également une demande de prise en charge par l'Accueil de Jour et le SAMSAH de l'AFTC Alsace, ainsi qu'un contrat de prestation nominatif avec l'ARASC. Enfin, une convention cadre, qui précise le fonctionnement de la maison et les engagements des uns et des autres est également signée par le colocataire et son représentant légal, SLCL, l'AFTC Alsace et l'ARASC.

Un apprentissage individuel et collectif de l'autonomie

Les locataires des deux appartements de K'Hutte sont accompagnés sept jours sur sept par les auxiliaires de vie sociale (AVS) du SAAD. Une équipe spécifique, composée de six AVS de jour et trois AVS de nuit, est dédiée à ces interventions sur trois habitats. En plus de leur formation initiale, elles ont toutes été formées par l'AFTC Alsace aux spécificités de la prise en charge de personnes atteintes de lésions cérébrales et peuvent en cas de besoin s'appuyer sur leur responsable de secteur ou sur le SAMSAH. Leurs interventions reposent sur une mise en commun des heures d'aide humaine attribuées à chaque locataire (entre 1h00 et 6h00 par jour). Nicolas, qui ne fréquente l'appartement collectif qu'en fin de journée a, par ailleurs accepté de mutualiser une demie heure d'intervention en dehors de son plan d'aide, qu'il finance personnellement. Au sein de K'Hutte, où les besoins des colocataires n'impliquent pas une présence 24 heures sur 24, les AVS interviennent par roulement sur une plage horaire de 6H00 à 23h00. La nuit, les colocataires disposent, si nécessaire, d'un système de téléassistance assuré par un prestataire, en lien avec une astreinte de l'AFTC Alsace. Les AVS accompagnent individuellement et collectivement les cinq colocataires de K'Hutte pour les actes essentiels de la vie quotidienne, tout en les encourageant à développer leur autonomie. Ainsi, les colocataires sont associés au choix des menus et à la préparation des repas, à

l'entretien de leur linge, à l'organisation d'activités partagées, notamment le week-end... Les AVS ont également un rôle d'écoute, de présence sécurisante et de régulation au sein de la colocation. La vie quotidienne repose également sur la solidarité et le soutien entre habitants, qui vont partager leurs expériences et leurs compétences.

Par ailleurs, le SAMSAH de l'AFTC Alsace, accompagne la trentaine d'habitants des HAI ainsi qu'une vingtaine de personnes cérébro-lésées vivant en domicile ordinaire. Une monitrice éducatrice est la référente de l'ensemble des locataires de K'Hutte, avec lesquels elle définit individuellement leur projet de vie : stabilisation de l'état de santé, projet socio-professionnel en milieu adapté, gestion du quotidien... Karine, maman d'une jeune adulte handicapée de presque 18 ans, est ainsi accompagnée dans sa parentalité, alors qu'Alain a pu travailler ses déplacements dans le quartier en autonomie et retrouver une activité bénévole. Cette référente fait le lien avec les professionnels de santé et paramédicaux qui interviennent auprès de la personne et elle travaille en étroite collaboration avec les AVS pour décliner le projet d'accompagnement personnalisé au sein de K'Hutte, en matière de vie sociale, de maintien du lien familial, de développement de l'autonomie. A K'Hutte, ces dernières sont reconnues comme des interlocutrices à part entière par les professionnels du SAMSAH, auprès desquels elles jouent notamment un rôle d'alerte directe. Tous les deux mois, une réunion entre référents SAMSAH et SAAD permet de faire remonter les difficultés et évoluer les accompagnements.

Les habitants de K'Hutte ont de plus accès à de nombreuses activités extérieures que ce soit dans le cadre du SAMSAH, de l'Accueil de Jour et/ou du GEM de l'AFTC Alsace, qu'ils fréquentent individuellement ou collectivement un ou deux jours par semaine. Un partenariat entre le SAMSAH et l'association Nouvel Envol, organisatrice de sports, loisirs et séjours adaptés, leur permet de pratiquer ces activités. L'Accueil de Jour, avec puis du Conseil Départemental, a mis en place des sorties thermales hebdomadaires en Allemagne, dans un établissement équipé pour accueillir les personnes en situation de handicap. Enfin, au sein de l'immeuble K'Hutte, les voisins sont de la bouche même des locataires, « attentifs et à l'écoute ». Au même titre que les autres habitants, ils sont invités à participer à la vie de l'immeuble, qu'il s'agisse des réunions de régulation de la copropriété, où Alain se rend chaque semaine, ou de temps plus conviviaux, comme les fêtes sur la terrasse.

Un dispositif toujours en évolution

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2017 par l'ARS Grand Est « Un projet Habitat Inclusif par Département », l'AFTC Alsace a pu financer la création d'un poste de « référent habitat », sur des missions précédemment partiellement assurées par la ou le référent SAMSAH de chaque habitat. Ce « référent habitat », positionné sur l'ensemble des HAI, a mis en place des outils, afin d'assurer la logistique de chaque lieu de vie, des achats de nourritures et produits d'entretiens aux petits travaux d'entretiens ou à la collecte des documents administratifs. C'est également elle qui fait le lien avec les habitants sur le fonctionnement de la maison, à travers notamment la tenue régulière d'un conseil de maison avec les habitants.

Par ailleurs, au travers de la SLCL, les bénévoles, familles et proches des colocataires, continuent d'être impliqués dans le fonctionnement des habitats. L'association dispose d'un agrément d'intermédiation locative et à ce titre, assure la gestion des loyers, des charges, des frais alimentaires, ainsi que d'un fonds d'abondement. Elle rencontre cependant des difficultés : celle du renouvellement des familles bénévoles, qui vieillissent et s'épuisent, avec une charge de plus en plus lourde pour les sept familles encore actives ; celle de l'environnement conjugale ou familiale des personnes cérébro-lésées, de plus en plus isolées et nécessitant un soutien plus important ; celle du maintien dans la durée de l'esprit coopératif et participatif au sein de K'Hutte, qui favorise l'intégration des personnes cérébro-lésées à la vie de l'immeuble.

L'AFTC Alsace reste cependant convaincue de l'intérêt des HAI, et un nouveau dispositif de cinq appartements regroupés, est en projet avec le bailleur social Habitat de l'III. De son côté, Familles Solidaires a poursuivi son développement. La foncière regroupe aujourd'hui 180 actionnaires et un capital social de 2,4 millions d'euros. Elle a ainsi pu financer deux appartements pour personnes handicapées vieillissantes à Riedisheim (68), une maison de village constituée de 5 appartements pour personnes âgées et d'une salle multi-activités à Schleithal (67) et une colocation pour 8 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à Zillisheim (68). La foncière accompagne une quinzaine de projets partout en France, pour soutenir les aidants familiaux porteurs de projet d'habitat inclusif à l'attention de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Parallèlement, l'association Familles Solidaires mène un travail de sensibilisation et développe des initiatives contribuant au caractère innovant de ces formes d'habitats alternatifs (fablab domotique, coopératives de services à la personne inspirées du modèle Buurtzorg, etc.).

<https://www.youtube.com/embed/F1pdFp1aewQ>

Bilan

Éléments positifs :

- La maîtrise du projet immobilier, dans sa conception, son financement et sa réalisation.
- L'implication des familles dès l'initiative du projet, garante des valeurs et du projet de vie collective
- Le soutien du Département et de l'arS.
- La volonté d'ouvrir l'habitat sur l'extérieur, dans le cadre de partenariats variés.
- La stabilité des équipes (SAAD et SAMSAH), qui favorise l'instauration d'un climat de confiance.

Points d'attention :

-
- L'absence de libre choix sur les services intervenants.
 - La vigilance sur le respect du plan d'aide individuel dans le cadre de la mutualisation de la PCH.
 - Le financement non pérenne du poste de référente habitat.
 - Les limites de l'engagement des familles et les difficultés de la gestion bénévole de l'intermédiation locative.
 - Le maintien d'une intégration des personnes cérébro-lésées au sein de l'habitat participatif.
 - L'équilibre entre les différents acteurs impliqués dans le projet : Familles Solidaires, l'AFTC Alsace, SLCL, ARASC, les personnes cérébro-lésées et leurs proches.

Partenaire(s)

L'AFTC Alsace, Familles Solidaires, SLCL (solidarité logement cérébro-lésés), l'ARASC (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), l'Agence régionale de santé (arS) Grand Est, le Département du Bas Rhin, la SERS (Société d'équipement et d'aménagement de la région de Strasbourg).

Moyens

L'investissement :

Le montant global de l'investissement, pour les deux appartements s'élève à 618 000 euros, dont 230 000 euros d'emprunts et 388 000 euros en fonds propres. Sur ces fonds propres, 180 000 euros proviennent de l'épargne solidaire et le reste de subventions.

Le fonctionnement :

- Les occupants de K'Hutte paient mensuellement à SLCL les frais de colocation comprenant le loyer, les charges, la nourriture, la participation au fonds d'abondement et les frais de gestion, soit environ 650 euros pour chaque colocataire du T5 et 695 euros pour le locataire du T2. Trois habitants perçoivent l'APL qui vient en déduction de ce montant. Les loyers de l'ensemble des « Habitats Accompagnés et Inclusifs » sont indexés sur des plafonds de revenus de type PLAI, PLS ou PLUS. Chaque candidat peut accéder aux habitats dès qu'il justifie d'un revenu social tel que l'AAH, ce qui permet un reste à vivre à minima de 200 euros déduction faite du loyer/charges/frais de gestion/abondement et alimentation.
- L'intervention du SAAD est financée essentiellement par la mise en commun des heures d'aides humaines attribuées individuellement à chaque colocataire. Le coût de cette aide humaine est pris en charge par le Conseil Départemental. Le SAAD facture les heures de prestation effectuées mensuellement soit au locataire (ou son représentant légal) soit directement au Département si le locataire a fait le choix de cette modalité. Un minimum de 4h00 par jour et par personnes serait nécessaire pour assurer une continuité de présence 24 heures sur 24. Ce n'est pas le cas pour K'Hutte où le nombre d'heures

mutualisées s'élève à 17 heures 30, dont une demi-heure financée hors PCH par un des locataires.

- Le poste de « référent habitat » (1 ETP pour les 6 dispositifs), est financé par l'arS, dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional. Ce financement n'est pas pérenne et fait l'objet d'une demande annuelle.

Contact

Thérèse LODEL

Directrice

Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) d'Alsace

Courriel : tlodel@aftcam.org

Laura LEZZI

Chargée de mission

Association Familles solidaires

Site web : laura.lezzi@familles-solidaires.com